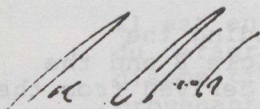
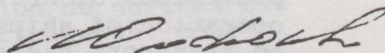


EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Convention et y ont apposé leurs sceaux respectifs.

FAIT en double exemplaire à VARSOVIE.....
ce 4..... jour de M.A.I...... 1987., en langues française, anglaise et polonaise, les trois textes faisant également foi.



POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA



POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE POPULAIRE
DE POLOGNE

JOE CLARK

M. ORZECZOWSKI